



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# AUXILIAIRES DE LA PETITE ENFANCE BRANCHE ALISFA

**ÉLECTIONS TPE**  
DU 25 NOVEMBRE  
AU 9 DÉCEMBRE 2024

**VOTRE VOIX,  
NOTRE ACTION!**

**LA CFDT  
SE MOBILISE  
POUR DÉFENDRE  
VOS DROITS**



CFDT - Fédération Santé-sociaux  
47-49, avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS Cedex 19  
Tél.: 01 56 41 52 00  
Fax: 01 42 02 48 08  
[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)

[Cfdt-sante-sociaux.fr](http://Cfdt-sante-sociaux.fr)



# NOS REVENDICATIONS

## OBTENIR L'ÉGALITÉ DES DROITS SOCIAUX

Les salarié-e-s doivent avoir les mêmes droits quel que soit le statut de l'entreprise (lucrative, associative, etc.). Le maintien de ces droits doit être garanti en cas de changement d'employeur. C'est avant tout une question d'égalité !

C'est pourquoi la CFDT revendique :

- ⇒ l'égalité des droits sociaux pour tou-te-s les professionnel-le-s du domaine de la petite enfance ;
- ⇒ la création d'une véritable filière d'emplois de la petite enfance.

## Pour une revalorisation générale du niveau des rémunérations

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

Afin de rendre plus attractifs les métiers de la petite enfance, la CFDT plaide en faveur d'une professionnalisation incitative, qui offre de meilleures perspectives de carrière aux salarié-e-s, et une préservation des normes relatives aux conditions de travail.

La CFDT demande :

- ⇒ la mise en place de passerelles entre diplômes et certifications qui ouvrent de nouvelles perspectives d'évolution de carrière ;
- ⇒ des dispositions améliorant les conditions de travail au travers de négociations sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, l'emploi de travailleurs en situation de handicap ou les fins de carrière longue ;
- ⇒ l'amélioration des normes en vigueur sur les taux d'encadrement, la limitation des dérogations (accueil en surnombre, horaires atypiques), la prise en compte de la pénibilité en lien avec les espaces de vie des enfants (bruit, posture pénible).

**VOTEZ CFDT !**

**ÉLECTIONS TPE**

**DU 25 NOV  
AU 9 DÉC 2024**

# NOS RÉSULTATS

## SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Depuis de nombreuses années, la CFDT revendiquait **une augmentation du pouvoir d'achat** de tou·te·s les salarié·e·s de la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa) en défendant :

- ⇒ une **revalorisation** générale du niveau des **rémunérations** et un **revenu minimum de branche** à 5 % au-dessus du smic ;
- ⇒ **la matérialisation de la pesée des emplois** par la publication obligatoire d'une fiche de poste. La suppression de la rémunération individuelle supplémentaire (RIS) et son remplacement par **la valorisation de l'expérience professionnelle** basée sur l'ancienneté dans l'emploi et le développement des compétences.

Toutes ces revendications ont été entendues et ces nouveaux droit acquis *via* **la signature de l'avenant 10-22 à la convention collective.**

## SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Très impliquée dans la formation professionnelle des salarié·e·s de la branche, la CFDT agit sans cesse pour :

- ⇒ la formation de **tuteurs et maîtres d'apprentissage** pour laquelle elle a obtenu **une prime tuteur/maître d'apprentissage**, indemnisation à hauteur de 50 euros bruts par mois d'accompagnement d'un alternant ;
- ⇒ **une prise en charge des frais de participation aux jurys de VAE** pour soutenir la participation des salarié·e·s de la branche aux jurys de validation des acquis de l'expérience ;
- ⇒ la possibilité d'un **cofinancement de la part de la branche sur les projets de formation certifiante** qui ne seraient pas éligibles aux conditions de la Pro-A ;
- ⇒ le droit pour les personnels non qualifiés de se voir proposer **une préparation aux épreuves d'entrée en institut de formation ;**
- ⇒ l'activation de **fonds exceptionnels** pour la prise en charge d'**action d'analyse de pratique professionnelle.**

**La CFDT agit pour le droit auprès du personnel non qualifié de se voir proposer une préparation aux épreuves d'entrée en institut de formation**

## SUR LA PROTECTION SOCIALE

La CFDT est signataire des accords sur les régimes de protection sociale complémentaire, prévoyance et complémentaire santé, dont bénéficient les salarié-e-s de la branche. Deux d'entre eux ont mis en place de nouvelles dispositions pour le 1<sup>er</sup> avril 2024. Dans un contexte où les comptes se trouvent dégradés, la CFDT a négocié le maintien des garanties et des tarifs en matière de prévoyance avec :

- ⇒ **la prise en charge des séances de psychologues** au titre des médecines douces et le maintien du niveau de prise en charge, notamment en orthodontie ;
- ⇒ **une augmentation de cotisations** qui pèse majoritairement sur les employeurs ;
- ⇒ **la création d'un fonds de solidarité** pour tou-te-s les salarié-e-s qui permette de financer des actions collectives de prévention et d'action sociale (aide financière ou prestation de services).

## LA CFDT, UN SYNDICAT ENGAGÉ

**Les salariés des très petites entreprises (TPE) doivent avoir le même accès aux droits que les autres et leurs voix comptent tout autant.**

Vous êtes un peu plus de 4 millions à travailler dans une TPE, alors ne restez pas seul-e ! **La CFDT est la première organisation syndicale en France.** À ce titre, elle crée le lien de solidarité qui manque aux salarié-e-s du secteur social, trop souvent isolé-e-s.

La CFDT est là pour les écouter, les informer sur leurs droits, les conseiller et les accompagner s'ils sont confrontés à un litige avec leur employeur en organisant une défense juridique personnalisée.

**VOTEZ CFDT !**

**ÉLECTIONS TPE**

**DU 25 NOV  
AU 9 DÉC 2024**

# La CFDT s'adapte aux réalités des petites entreprises

## LA CFDT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

La CFDT défend vos droits, quelle que soit votre situation, votre métier et la taille de votre entreprise.

**Forts de nos 625 000 adhérent·e·s (66% de femmes et 49,34% d'hommes) qui font de la CFDT le premier syndicat de France**, nous vous représentons partout en métropole, comme dans les territoires d'outre-mer, dans tous les secteurs professionnels.

La CFDT agit au quotidien pour obtenir davantage de droits :

- ⇒ en entreprise : rémunérations, conditions de travail, formation, transports, etc.
- ⇒ hors entreprise : logement, santé, retraite, etc., parce qu'un·e travailleur·euse est avant tout un·e citoyen·ne.

**Notre action s'appuie sur un dialogue concret de la situation des travailleur·euse·s** et s'adapte particulièrement aux réalités des petites entreprises.

La CFDT est un syndicat au service de ses adhérent·e·s.



Nous les écoutons, les accompagnons, les informons, les outillons et leur apportons des réponses adaptées à leurs problématiques.

À travers son slogan « **Je suis une richesse** », la CFDT santé-sociaux exprime toute la force de la défense des intérêts de chaque professionnel·le dans le service rendu aux usager·ère·s, et l'indispensable reconnaissance de la richesse qu'ils produisent au sein des territoires.

**VOTEZ CFDT !**

**ÉLECTIONS TPE**

**DU 25 NOV  
AU 9 DÉC 2024**

# LIENS UTILES

Vous souhaitez mieux nous connaître ?  
Retrouvez-nous sur notre site tout public :  
<https://sante-sociaux.cfdt.fr>

Vous vous posez des questions sur la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa) ?  
Pour les projets de formation professionnelle, consultez l'Opco de la cohésion sociale :  
[uniformation. fr >](http://uniformation.fr)  
[branches professionnelles de la cohésion sociale > Alisfa](#)

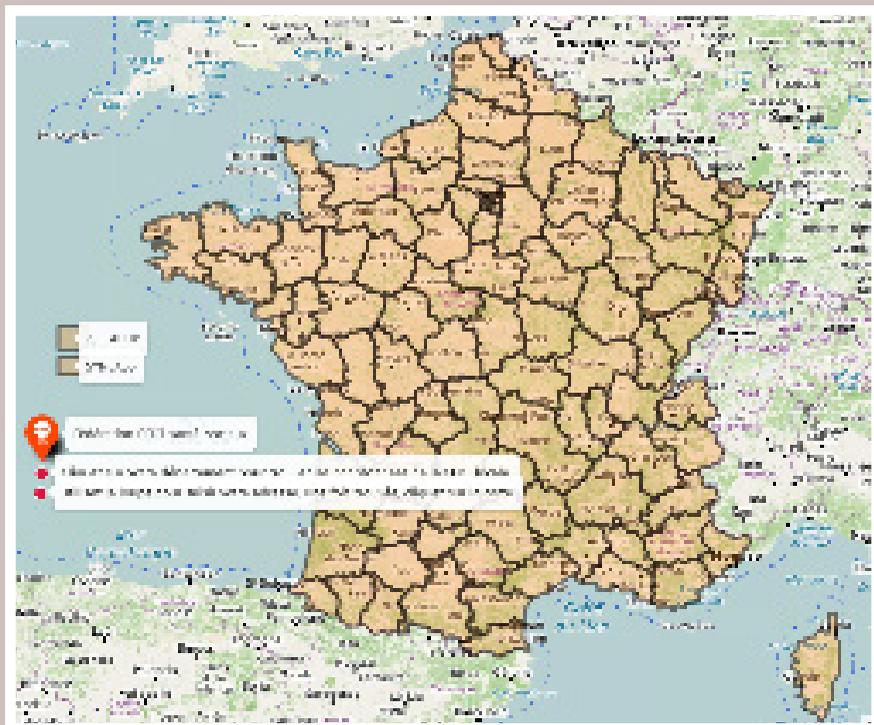
Pour les questions relatives au fonds de solidarité de la branche professionnelle :  
[alisfa-santé.fr](http://alisfa-santé.fr)  
[www.alisfa-sante.fr/page/fonds-de-solidarite.php](http://www.alisfa-sante.fr/page/fonds-de-solidarite.php)

Envie d'adhérer à la CFDT :  
[www.cfdt.fr/portail/adhesion](http://www.cfdt.fr/portail/adhesion)

**VOTEZ CFDT !**

**ÉLECTIONS TPE**

**DU 25 NOV  
AU 9 DÉC 2024**



Si vous souhaitez adhérer à la CFDT santé-sociaux, retrouvez la section de votre département avec la carte interactive à l'aide de ce QR Code :



Vous pouvez également adhérer en ligne à la CFDT santé-sociaux à l'aide du QR Code ci-dessous :



Votre contact CFDT :

**VOTEZ POUR LE 1<sup>ER</sup> SYNDICAT DE FRANCE**

**ÉLECTIONS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)  
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

**WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE**



**VOTEZ CFDT**